

REVALORISATION DES CONTRACTUELS ET SUIVI DU PROTOCOLE

RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ

«Celui qui dit un mensonge ne prévoit point le travail qu'il entreprend ; car il faudra qu'il en invente mille autres pour soutenir le premier.» (Alexander Pope)

Sur leur dernier tract, l'affirmation de la CFDT *«la CGT a demandé à la Direction de nous écarter du suivi du protocole»* est fautive. Explications : l'année dernière, en refusant de signer le protocole inédit sur la revalorisation des contractuels, cette organisation syndicale s'est mise hors-jeu toute seule et s'en mord les doigts. Pour se dédouaner, elle cherche un coupable : La CGT «comme toujours»! Sachez-le, la CGT n'a jamais demandé à la direction d'écarter la CFDT du suivi du protocole. La CGT, par exemple, qui n'a pas signé le protocole d'accord local de 2015, n'a jamais été conviée aux discussions ni aux signatures d'avenants s'y rapportant (se traduisant par la perte de RTT pour les congés «maternité et paternité»,...).

Ce qu'écrit ce syndicat *«depuis, la Direction n'a plus sollicité la CFDT pour acter le protocole»* est très surprenant. La Direction a bien sollicité l'ensemble des partenaires sociaux à de nombreuses reprises et par différents moyens, facilement vérifiables (mails, réunions, Instances représentatives du personnel et Conseil de Surveillance...).

La CGT signe toujours là où il y a du progrès social. C'est pourquoi, la CGT a refusé de signer le protocole d'accord local de 2015, synonyme de recul des acquis (perte de 10 jours de repos, réorganisation du travail sous forme de lignes RPLT...).

À la CGT nous n'agissons pas contre l'intérêt général.

Affirmer encore *«que sans la crise du COVID les contractuels du CHC n'avaient aucun avenir»* est à nuancer. La COVID a très certainement servi d'accélérateur et d'amplificateur, mais les discussions avec la direction pour revenir à une gestion des ressources humaines d'avant les restrictions budgétaires de l'hôpital, ont commencé dès janvier 2020. La problématique, à l'époque, était la condition posée par la Direction de la suppression d'un férié local pour financer les augmentations salariales des contractuels. Les syndicats s'y étaient opposés.

Qu'est-ce donc que cette lubie saugrenue d'accuser la CGT, de vouloir prendre un avantage sur les contractuels ? À la CGT, on défend tout le monde et on veut que tous les agents soient traités de manière égalitaire. C'est chose faite avec ce protocole qui va aligner la fiche de paie des contractuels sur celle des titulaires en y intégrant l'ancienneté et l'évolution de carrière. En signant, la CGT a mis fin à des années de vaches maigres, concernant la revalorisation des contractuels, en assurant la titularisation des années 2013, 2014, 2015 à minima pour cette année. La CGT lutte pour offrir de meilleures perspectives d'avenir aux agents et aux futurs agents (montée d'échelon et de grade selon les grilles indiciaires, accès au CDI plus rapide, création d'un calendrier de progression statutaire) dans une époque compliquée où il faut prendre soin des uns et des autres.

